Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 40.

II. Jahrgang. | II.de Année.

Pruntrut, Samstag den 3 Oktober 1818. | Porrentruy, Samedi le 3 Octobre 1818.

Vermischte Nachrichten.

Bern. Während man die Errichtung einer Brand-Versicherungsanstalt in Staaten, wo sie noch fremd ist, mit großer Sehnsucht wünscht, giebt es dagegen da, wo diese schöne gemeinnüzige Anstalt blüht, immer noch schwache und von Vorurtheilen eingenommene Köpfe, die ihre Wohlthätigkeit verkennen, und darin wohl gar eine neue Auflage von Seite der Regierung zu sehen meynen. Solche mag folgende aus der lezten Assekuranz-Rechnung gezogene Zusammenstellung eines Bessern belehren:

Die Vergütungen für sämmtliche im lezten Jahre im ganzen leberbergischen Gebiet erlittene Brandschäden, Preise u. s. w., belaufen sich auf

55826 Franken 2 Bazen;

Die zu Deckung dieser Vergütungen von den sämmtlichen fünf leberbergischen Aemtern und den mit den Aemtern Erlach, Nidau und Büren vereinigten Gemeinden eingehenden Assekuranz-Beyträge belaufen sich auf

21360 Franken 6 Bazen.

— Den 30sten August wurden die Herren von Courten, von Muralt und von Maillardoz durch S. K. H. Monsieur, jeder besonders J. Majestät vorgestellt. Nachdem der König den erstern viel Verbindliches gesagt, wendete er sich zu Herrn

Nouvelles diverses.

Berne. Tandis que, dans les États où il n'existe pas encore d'établissement d'assurance contre les incendies, on les desire avec ardeur; il est parcoutre, dans ceux où il en existe, de têtes foibles et imbuës de préjugés qui méconnaissent leur avantage pour le bien public, et croyent même y voir un nouvel impot de la part du Gouvernement. C'est à l'instruction de ces derniers qu'est destiné le comparatif ci-après tiré du dernier compte de cet établissement.

Les sommes accordées l'année dernière pour dédommagement des pertes occasionnées par les incendies dans tous les Bailliages du Jura se montent à celle de . . . 55826 Fr. 2 batz.

Par contre les sommes lesquelles tous les Bailliages du Jura joints aux communes réunies aux Bailliages de Cerlier, Buren et Nidau ont livrées pour couvrir ces pertes se montent à celle de . . . 21360 Fr. 6 batz.

— MM. de Courten, de Muralt et de Maillardoz, ont été présentés le 30 Août dernier individuellement à S. Maj. par S. A. R. *Monsieur*. Le Roi après avoir adressé quelques paroles obligeantes aux premiers, se tourna

von Maillardoz mit den Worten: „Was uns anbetrifft, mag dieser Pallast uns sagen, welches Andenken ich von Ihrer Familie aufbewahre.“ Indem er diese Worte mit sehr lauter Stimme aussprach, wies er mit der Hand auf den Hof des Pallastes. Dieser rührende Auftritt war für Herrn von Maillardoz ein ruhmvolles Zeugniß von den Verdiensten seines Vaters und Bruders, welche beyde den 10ten August und 3ten September 1792 in Vertheidigung des königlichen Schlosses den Tod fanden.

— Unter den Schweizern, die wetteifern ihre Landsleute in Amerika zu unterstüzen, zählt man auch einen Herrn Gatschet von Greyers, welcher zu Rio-Janeiro in Süd-Amerika angesessen ist. Dieser edle Schweizer hat unterm 11 Mai mit der Regierung von Rio-Janeiro einen Vertrag geschlossen, um in Brasilien, 24 Stunden von jener Hauptstadt in der Gegend, die Canto-Gallo heißt, eine Schweizer-Colonie zu errichten, deren Hauptstadt den Namen „Neu-Freyburg“ tragen soll. Man sagt ebenfalls, Herr Bremond, Besizer der Glas-Fabrik von Semsales (Canton Freyburg) sey zum Consul Sr. Maj. des Königs von Brasilien bey der Eydgenossenschaft ernannt.

Frankreich. Der Herzog von Wellington hat den 31 August das ganze österreichische Armeecorps in der Ebene von Marienthal in Revüe passirt. Von dort begab er sich nach Reichshofen zur Musterung der würtembergischen Corps. Den 10 September musterte der Herzog bey Valenciennes die englischen, dänischen, sächsischen und hanöverischen Truppencorps von beyläufig 40,000 Mann. Ueber die prächtige Haltung aller dieser Truppen, die Schönheit der Artillerie und Cavallerie und die Genauigkeit in den wohl ausgeführten Manoeuvers war nur eine Stimme. Tags darauf begab sich der Herzog von Wellington nach Maubeuge, wo er das russische Corps, unter den Befehlen des Generals Woronzoff, in Revüe passirte. Alle diese Truppen haben hierauf ihre Cantonirungen bezogen, um den Beschlüssen der in Aachen sich versammelnden hohen verbündeten Mächte abzuwarten.

— Die Ueberreste des Generals Kleber sind den 3ten September bey Straßburg angekommen; den 7ten wurden sie unter dem Donner der Kanonen und dem Geläute der Glocken vom Generalstab und den sämmtlichen Behörden bey dem Stadtthor in Empfang genommen, und in feyerlichem Zuge nach dem Münster gebracht. Der Leichenwagen war mit aller Art Tropheen und mehrern von dem Helden

vers Mr. de Maillardoz, en ajoutant: » Pour » nous, Mr. de Maillardoz, ce palais doit nous » dire, quels sont mes souvenirs pour votre » famille. » En prononçant ces mots d'un ton très élevé, le Roi montrait de la main la cour des Tuilleries. Cette scène en présence de toute la cour a été pour Mr. de Maillardoz, un glorieux témoignage en faveur de son père et de son frère, morts l'un et l'autre le 10 Août et 3 Septembre 1792 en défendant le château des Tuilleries.

— Parmi les Suisses, qui se sont empressé de secourir leurs compatriotes en Amérique, on cite également Mr. Gatschet de Gruyères, établi à Rio-Janeiro dans l'Amérique méridionale. Ce généreux Suisse a conclu le 11 mai dernier une capitulation avec le gouvernement de Rio-Janeiro, pour former dans le Brésil à 24 lieues de cette capitale et dans la contrée qui porte le nom de *Canton-Gallo*, une colonie de Suisses, dont la capitale s'appellera la nouvelle Fribourg. On dit également que Mr. Brémond, propriétaire des verreries de Semsales (Canton de Fribourg) a été nommé consul de S. M. le Roi du Brésil près la confédération Suisse.

France. Le Duc de Wellington a passé le 31 Août la revuë de tout le corps autrichien dans les plaines de Marienthal. De là, il s'est rendu à Reichshofen où il a inspecté le corps d'armée Wurtembergeois. Le 10 Septembre, le Duc a passé en revuë près de Valenciennes les troupes angloises, danoises, saxonnes et hanovriennes, au nombre de 40 mille hommes. On a remarqué la superbe tenue de toutes ces troupes, la beauté de l'artillerie, de la cavalerie et la précision des manœuvres qui out été exécutés avec un ensemble parfait. Le lendemain le Duc de Wellington s'est rendu à Maubeuge et y a passé en revuë le corps d'armée russe aux ordres du général Woronzoff. Toutes les troupes se sont ensuite mises en marche pour reprendre leurs cantonnemens et y attendre les décisions des mouarques alliés réunis à Aix-la-Chapelle.

— Les restes du général Kleber sont arrivés le 3 Septembre près de Strasbourg. Le 7 ils ont été reçu sous le bruit du canon, et le son des cloches, à la porte de la ville par l'état-major et toutes les autorités de la place. Le cortège solemnel s'est mis en route pour la cathédrale. Le char funéraire était orné de trophées de toute espèce et de plusieurs drapeaux conquis

in Aegypten eroberten Fahnen geschmückt. Vier Generale der alten Armee trugen die Zipfel des Sargtuches; mehrere Offiziere, welche unter des Helden Befehlen in Aegypten gedient und der Schlacht von Heliopolis beygewohnt hatten, folgten dem Zug. Nach der Leichenrede wurde der einbalsamirte Leichnam in das Begräbniß-Gewölbe des Tempels hingestellt, wo er aufbewahrt bleibt, bis das prächtige Grabmahl, das man ihm zurüstet, vollendet seyn wird.

— Die Herzogin von Berry ist den 13ten September nach einer fünfmonatlichen Schwangerschaft mit einem Prinzen nieder gekommen, der kaum einige Augenblicke gelebt hat.

— Man vernimmt aus Marseille: die Preise der Colonial-Waaren, auch der Kaffee, und besonders der Zucker, von dem immer sehr viele Ladungen ankommen, seyen gänzlich im Sinken. Aus dem schwarzen Meer treffen bedeutende Ladungen von Getreide ein, welche über die auf den nächsten Winter wegen einer sehr mittelmäßigen Aernte gefürchtete Theuerung gänzlich beruhigen.

Deutschland. Die hohen verbündeten Mächte, welche man sämmtlich auf den 26 und 27 September in Aachen erwartet, werden ihre Sizungen im nämlichen Saale halten, in welchem im Jahr 1668 der berühmte sogenannte Aachener Friedenstraktat zwischen Frankreich und Spanien geschlossen wurde. Die Vermuthungen über diesen Congreß sind übrigens eben so mannigfaltig als sonderbar; während die einen sich durchaus nur auf die Räumung Frankreichs als den einzigen Gegenstand und Zweck der Berathungen beschränken, wären hingegen nach der Meynung Anderer die zu verhandelnden Gegenstände fast ohne Zahl. Nach diesen leztern könnte da unter andern auch zur Sprache kommen: welche Masregeln man gemeinschaftlich gegen das Unwesen der Raubstaaten ergreifen, und wie man diese Freybeuter dahin bringen wolle, die Geseze civilisirter Staaten anzuerkennen; wenigstens wäre dieser Gegenstand gewiß einer ernsten Berathung werth. Die sämmtlichen Truppen, bestimmt, bey dem Congreß den Dienst zu versehen, sind den 14 September in Aachen angekommen. Um eben diese Zeit waren auch schon 2154 Fremde angekommen, und man erwartet ihrer noch eine viel größere Anzahl.

England. Nach den lange genug gedauerten Unruhen in Manchester, die besonders am ersten September sehr lebhaft wurden, wo die Zahl der Arbeiter, die ihre Fabriken verließen, bereits gegen 30,000 Menschen anstieg, die in Corps zu vier bis fünf Tausend in den Straßen umher zogen und die Fabrik-Gebäude anzuzünden drohten, vernimmt man endlich, die Arbeiter seyen bis auf einige

en Egypte par le héros. Quatre généraux de la vieille armée portaient les coins du drap. Plusieurs officiers, qui avaient servi sous les ordres du héros en Egypte et assisté à la bataille d'Heliopolis, suivaient le convoi. Après le service funèbre, le corps embaumé du général a été placé dans les caveaux du temple, où il restera jusquà ce que le magnifique mausolée qu'on lui prépare, soit prêt à le recevoir.

— Madame la Duchesse de Berry, enceinte depuis cinq mois seulement a mis au monde le 13 Septembre, un prince, qui n'a vécu que peu d'instans.

— On apprend de Marseille, que les denrées coloniales, les cafés et principalement les sucres, qui continuent d'arriver en abondance, sont dans un état de décadence prononcé. Les arrivages en blé de la mer noire, qui sont considérables, ont rassuré les esprits sur la cherté, qu'une récolte médiocre pouvait faire craindre pour l'hiver prochain.

Allemagne. Les souverains alliés, qui doivent arriver tous, le 26 et 27 Septembre à Aix-la-Chapelle, tiendront leurs conférences, dans la même salle, où fut conclu le fameux traité, dit, d'*Aix-la-Chapelle*, qui procura la paix de 1668 entre la France et l'Espagne. Les conjectures sur ce congrés sont aussi variées que singulières. Tandis que les uns se tiennent scrupuleusement au but exprimé, savoir, que l'évacuation de la France sera l'unique objet des conférences, d'autres décernent à cette assemblée des attributions sans bornes. Parmis les objets qui pourraient être discutés, on cite aussi la question de savoir, quels moyens on prendra pour reprimer la piraterie des Barbaresques, et soumettre les forbans aux lois des états civilisés. Ce serait au moins un objet très digne d'attention. Les troupes destinées à faire le service auprès du congrés, y sont arrivées le 14 Septembre. Au même jour, il y était déjà arrivé 2154 étrangers et on y attendait un nombre bien plus considérable encore.

Angleterre. Après de grands troubles qui se sont renouvellés à Manchester principalement le 1 de ce mois, où le nombre des ouvriers qui ont abandonné leurs travaux montait à 30 mille, qui formant des corps de 4 à 5 milie hommes se promenaient dans les rues, menaçant de mettre le feu aux bâtimens; on annonce enfin, que presque tous les ouvriers

wenige zu ihrer Arbeit zurück gekehrt, und die Ruhe sey vollkommen wieder hergestellt.

— Die Aerzte von Dublin haben sich versammelt, um den Bericht ihres Comité über das in dieser Stadt und der Umgegend herrschende epidemische Fieber zu vernehmen. Aus diesem Bericht ergab sich, daß in Zeit von eilf Monaten 14,660 solche Fieber-Kranke in die Spitäler aufgenommen worden sind.

— London, den 14 September. Die Königin leidet immer fortdauernd große Schmerzen; heute befindet sie sich in dem traurigsten Zustand von Entkräftung.

Türkey. Zwey frische Feuersbrünste haben in Constantinopel Schrecken verbreitet und ungeheuern Schaden verursacht. Die eine brach den 27 July am hellen Tage bey einem heftigen Winde aus, und sezte ungefähr 1600 Wohnungen und Krambuden, welche meistens der ärmsten Classe von Leuten gehörten, in Flammen. Die andere entstand den 1 August des Nachts, und verwandelte bey 400 Häuser in Asche. Hieraus kann man sich einen ziemlichen Begriff machen von dem elenden Zustand der dortigen Löschanstalten.

Amerika. Die Insel St. Domingo scheint nun zum Kriegstheater zu werden. Der König Christoph, genannt Heinrich I., König von Hayti, nicht zufrieden mit demjenigen Theil der Insel, den er wirklich besizt, sezt seine bey 15,000 Mann starke Armee in Marsch, um sich auch den andern republikanischen Theil, den er, während Pethion daselbst herrschte, nicht anzugreifen wagte, zu unterwerfen, und mit seinem übrigen Gebiet unter seine Herrschaft zu vereinigen. Die zu diesem Zweck von ihm nach Port au Prince abgesandten Deputirten haben aber wenig Gehör gefunden; General Boyer, der Nachfolger Pethions, ist vielmehr bereit, die Unabhängigkeit der Republik aufs äußerste zu vertheidigen. Nach den neuesten Nachrichten von Port au Prince vom 13 Heumonat, war Christoph an diesem Tage mit seiner Armee nur noch fünf Stunden von dieser Hauptstadt entfernt, und da die Armee der Republik von Hayti noch nicht ganz zusammen gezogen war, so glaubte man Port au Prince nächstens belagert zu sehen.

— Die zwischen dem Hofe von Madrid gegen die vereinigten Staaten in Nordamerika, so wie gegen den Hof von Rio-Janeiro in Brasilien herrschenden Zwistigkeiten, scheinen sich endlich beylegen zu wollen. Die vereinigten Staaten scheinen bereit zu seyn, die Stadt Pensakola, so wie die übrigen vom General Jackson in Besiz genommenen spanischen Pläze in den Florida's, zurück zu geben, unter der Bedingung, daß Spanien daselbst eine hin-

sont retournés à leurs travaux et que la tranquillité y est entièrement rétablie.

– Les médecins de Dublin, ont tenu une assemblée pour entendre le rapport de leur comité sur la maladie épidémique qui règne dans cette ville et ses environs. Il en résulte que le nombre des malades reçus aux hopitaux dans l'espace de onze mois se monte à 14660.

Londres 14 Septembre. La Reine continue à éprouver de très grandes souffrances; aujourd'hui elle se trouve dans l'état d'épuisement le plus déplorable.

Turquie. Deux nouveaux incendies viennent encore de jetter l'épouvante parmi les habitans de Constantinople et causer des dommages immenses. Le premier a éclaté le 27 Juillet en plein jour par un vent très violent; environ 1600 maisons et boutiques appartenant la plupart à la classe la plus pauvre sont devenues la proie des flammes. Le second a éclaté le 1 Août dans la nuit et a réduit près de 400 maisons en cendre. Par là on peut se faire une idée du misérable état dans lequel s'y trouvent les établissemens à éteindre le feu.

Amérique. L'île de St. Domingue parait devenir actuellement le théatre de la guerre. Christophe, appellé Henri I., Roi d'Haïty, mécontent de la partie de l'isle qu'il possède fait marcher son armée de 15 mille hommes contre la partie républiquaine, qu'il n'avait osé attaquer pendant qu'elle était gouvernée par Pethion, mais qu'il se propose maintenant de réunir à son territoire et de soumettre à son gouvernement. Mais les députés qu'il avait envoyés à cet effet à Port-au-Prince n'ont pas été écoutés; le général Boyer, successeur de Péthion se disposait au contraire à défendre avec vigueur l'indépendance de son gouvernement. D'après les dernières nouvelles de Port-au-Prince qui sont du 13 Juillet, Christophe n'était à cette époque plus qu'à cinq lieues de cette capitale avec son armée et comme l'armée de la république de Haity n'était pas encore entièrement réunie, on croyait que Port-au-Prince sera prochainement assiégé.

– Les différends qui existent entre la cour d'Espagne et les États Unis au nord, ainsi que ceux entre ladite cour et celle du Brésil au sud de l'Amérique paraissent à la veille de se terminer. Les États Unis paraissent être ne point éloignés à rendre aux Espagnols la ville de Pensacola, et les autres places dans les Florides occupées par le général Jackson, sous

längliche Macht halte; um sein Ansehen gegen die Seminolen aufrecht zu erhalten. So glaubt man ebenfalls, die Stadt und das Gebiet von Olivenza werde an Portugal zurück gegeben, und hinwieder von diesem, Monte-Video an Spanien abgetreten werden, in so fern eine hinlängliche spanische Besazung davon Besiz nehmen kann.

la condition que l'Espagne y tienne une force suffisante pour maintenir son autorité contre les Seminoles. Tout porte également à croire que le territoire et la ville d'Olivenza, sera restitué au Portugal et que la cour de Rio-Janeiro rendra Monte-Video, lorsqu'une garnison espagnole pourra en prendre possession.

Geldstags-Verlängerungs-Publikation.

Das resp. Oberamt Bern hat den Geldstag des Hrn. Abram Louis Meyrat von St. Immer, gewesenen Negotianten in Beyn, aus Grund der noch nicht beendigten Liquidation des Handelshauses Meyrat und Compagnie in Pruntrut, bis den 1ten Christmonat nächsthin verlängert; welches andurch den Betreffenden bekannt gemacht wird, mit der Anzeige, daß auf obigen Tag — wenn nicht unvorhergesehene Hinderniße eintreten sollten — die Kollokation statt haben soll.

Aktum in Bern, den 22 Herbstmonat 1818.

Namens der Geldstags-Behörde,
Amtsschreiberey Bern.

Publication de prolongation de faillite.

La Préfecture de Berne, vu que la liquidation de la maison Meyrat et compagnie à Porrentruy, n'a point encore été terminée, a prolongé la discussion du sieur Abram-Louis Meyrat de St. Imier, ci-devant négociant à Berne, jusqu'au 1.er Décembre prochain, ce qui est annoncé pour la connaissance des intéressés avec la remarque que, si au moins il n'en survient pas d'obstacles, la collocation aura lieu ledit jour.

Donné à Berne le 22 Septembre 1818.

Au nom des sindics de la discussion
secrétererie de la Préfecture de Berne.

Anzeigen.

Infolge Testaments der zu Trub, Oberamts Signau, sel. verstorbenen Wittwe Eichenberger, geborne Fankhauser von daselbst, ist die Maria Fankhauser, Christens sel. Tochter und Nichte der Verstorbenen, von derselben gemeinsam sammt ihren übrigen Geschwistern zur Universal-Erbin eingesezt. Da nun der gegenwärtige Aufenthalt dieser Erbin unbekannt ist, so wird sie durch das Wochenblatt davon in Kenntniß gesezt und eingeladen, sich ehestens vor dem Oberamt Courtelary zu stellen, um sich in dieser Qualität anerkennen zu lassen, und zur Besiznahme ihres Erbtheiles die nöthigen Anweisungen zu erhalten.

Geben im oberamtlichen Schlosse zu Courtelary den 26 Herbstmonat 1818.

Der Ober-Amtmann, F. May.

Par testament de veuve Eichenberger, née Fankhauser de Trub, Bailliage de Signau, y décédée, Marianne fille de feu Christen Fankhauser, frère de la défunte, a été par cette dernière, instituée héritière universelle de ses biens, conjointement avec ses autres frères et sœurs. Et comme le domicile actuel de cette héritière est inconnu, il est donné connaissance de cette disposition par la voye du Journal, pour qu'elle en soit rendue sachante, et qu'elle se présente le plutôt au Bailliage de Courtelary, pour justifier de cette qualité et recevoir les directions nécessaires pour être mise en possession de sa part à cet héritage.

Donné au château Baillival à Courtelry, le 26 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, F. May.

Den Erben des zu Neuenstadt sel. verstorbenen Herrn Johann Jakob Chiffelle, allié Baillif, ist das Benefizium-Inventarii richterlich gestattet worden. Es werden demnach alle Diejenigen, so an gedachten Herrn Chiffelle einige Anforderung zu machen haben, oder die ihm schuldig seyn möchten, aufgefordert, das eint und andere spätestens bis den 15ten Wintermonat nächstkünftig der unterzeichneten Amtsschreiberey an- und einzugeben; unter Bedrohung gesezlicher Folgen im Fall Ausbleibens.

Le bénéfice d'inventaire a été accordé juridiquement à l'hoirie de feu sieur Jean-Jacques Chiffelle, allié Baillif, décédé à la Neuveville. En conséquence tous ceux qui ont des réclamations à faire audit Mr. Chiffelle, de même que tous ceux qui lui doivent, sont sommés d'indiquer l'un et l'autre au plus tard jusqu'au 15 Novembre prochain, à la Secrétairerie Baillivale soussignée, sous peines des suites prononcées par la loi.

Geben zu Jedermanns Kenntniß mit Bewilligung MsHhrn. Friedrich von Stürler, Alt=Rathsherr und dermalen Ober=Amtmann von Erlach, den 24 September 1818.

Amtschreiberey Erlach.

Johannes Hostettler von Albligen, Amts Schwarzenburg, welcher, eines Pferde=Diebstahls angeklagt und selbst geständig, zu Courtelary in Verhaft war, ist den 13ten lezten August aus dem dortigen Verhaft entwichen, und wird andurch ediktaliter aufgefordert, sich in Zeit von drey Wochen, also spätestens bis den 15ten Weinmonat nächstkünftig, vor dem oberamtlichen Verhör in Erlach zu stellen, um die seinethalb angefangene Prozedur fortzusezen; ansonst per contumaciam gegen ihn wird verfahren werden.

Geben auf Befehl MsHhrn. Friedrich v. Stürler, Alt=Rathsherr und dermalen Ober=Amtmann zu Erlach, den 24 September 1818.

Amtschreiberey Erlach.

Der löbl. Stadt=Rath von Neuenstadt, Cantons Bern, dem alles daran gelegen ist, den guten Ruf der dasigen Weine zu erhalten, macht andurch öffentlich bekannt, daß infolg einer in allen Kellern dieser Stadt statt gehabten genauen Nachforschung, das unter dem Namen „Trauben=Extrakt" von einigen Partikularen dieser Stadt geheim verfertigte Liqueür, auf Befehl des hohen Justiz= und Polizey=Raths des Cantons, zur Essig=Fabrikation ausgeführt worden, mithin keines mehr davon in gedachter Stadt vorhanden seye.

Geben mit Bewilligung MsHhrn. Friedrich von Stürler, Ober=Amtmann zu Erlach, den 28sten September 1818.

Amtschreiberey Erlach.

Donné pour la connaissance de tous ceux qui sont intéressés à cette succession, avec permission de Monsieur Fréderic de Sturler, ancien Sénateur et Grand-Baillif de Cerlier, le 24 Septembre 1818.

Secrétairerie baillivale de Cerlier.

Jean Hostettler, d'Albligen, Préfecture de Schwarzenbourg, accusé d'un vol de chevaux, lequel il a avoué pendant qu'il était arrêté à Courtelary, s'étant échappé des prisons dudit lieu, en date du 13 Août passé, est cité par les présentes édictalement, à se présenter dans le terme de trois semaines, ainsi jusqu'au 15 Octobre prochain, pardevant l'audience de la Préfecture de Cerlier, pour donner suite à la procédure commencée avec lui, à défaut de quoi on le jugera par contumace.

Donné par ordre de Monsieur Fréderic de Sturler, ancien Sénateur et moderne Grand-Baillif de Cerlier, le 24 Septembre 1818.

Secrétairerie Baillivale de Cerlier.

Le Conseil de la ville de Neuveville, canton de Berne, jaloux de conserver la réputation des vins de cet endroit, annonce qu'il résulte d'une visite exacte faite dans toutes les caves de cette ville, que cette liqueur connue sous la dénomination d'extrait de raisins, qui y avait été fabriquée clandestinement par quelques individus, a été exportée par ordre du haut conseil de Justice et de Police de ce canton, pour vinaigre, et que dès lors il peut certifier qu'il n'en existe plus dans cette ville.

Donné avec permission de Monsieur Fréderic de Sturler, Grand-Baillif de Cerlier, le 28 Septembre 1818.

Secrétairerie Baillivale de Cerlier.

Avis.

Vente d'immeubles par autorité de justice et ensuite de la permission litérale de Monsieur le Grand-Baillif du Bailliage de Courtelary.

Les sindics définitifs, soussignés agissant en vertu du contrat d'union des créanciers de Samuel Keller et de Barbe Dutoit son épouse Feldheim, canton de Zurich, aubergiste à Villeret, Grand-Bailliage de Courtelary, faillis, avisent le public, qu'il sera procédé le vendredi, vingt-trois Octobre prochain, 10 heures du matin, par devant Monsieur Eugène Gagnebin, Notaire de Bailliage, demeurant à Renan, et ce au domicile de Monsieur le Maire de la commune de Villeret, à l'adjudication préparatoire des immeubles suivans, savoir:

1.° Une maison située au milieu du village de Villeret, ayant servi d'auberge dès son établissement jusqu'à la faillite, à l'enseigne du Cerf, entre la voye publique de bise et une autre maison appartenant à ladite masse, de vent.

Cette maison bâtie depuis environ 14 années pour une grande auberge, est agréablement

située sur la route de Basle et Bienne à la Chaux-de-fonds et Neuchâtel, outre un grand nombre de chambres et une grande sâle, on y trouve deux cuisines, une belle boulangerie, une grange et une écurie très vaste, propre à loger de 25 à 30 chevaux, de même qu'une fort bonne cave et une excellente fontaine communale devant icelle.

2.° Une autre maison du côté de vent de la précédente, consistante en un appartement commode et dans laquelle se trouve une cave à voute forte ou ent peut placer des fustes de 10 chars de vin, cette cave à constamment servi à l'usage de l'auberge.

3.° Un jardin contigu à la prédite maison, ayant servi à l'usage des deux immeubles ci-dessus.

4.° Trois journaux de champs environ, situés au bas de la fin des Planches de Villeret.

5.° Une place du coté de vent du village de Villeret, sur laquelle éxistait un étang entretenu par une excellente source et propre à y placer des carpes et autres poissons.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges soit chez Monsieur le Notaire Gagnebin, soit chez les sindics définitifs.

Villeret, le 18 Septembre 1818.

Monnier.

Nicolas Frisard.

Vente par autorité de justice.

Le public est prévenu, qu'en exécution du jugement rendu par la cour Baillivale de Moutier Grandval, et à la requête d'Émanuel Guerne, Maire de la commune d'Eschert, et consentement de Daniel Flottiront, et Théophile Voirol, les deux demeurant à Bevillard, Jean-Henry Girod, demeurant à Pontenet, Isaac Romi et Charles Germiquet, demeurant à Sorvilier; Isaac Lardon et Jean-Pierre Lardon, demeurant à Court, Marie-Anne veuve d'Isaac Girod et David Girod, demeurant à Champoz, Daniel Blanchard et Abraham-Louis Garraux, demeurant à Malleray, ce dernier agissant tant en son nom qu'en qualité de tuteur de ses frères et sœurs mineurs, Julie, Isaac et Fréderic-Louis Garaux aussi cultivateurs audit lieu.

Il sera procédé le 16 Octobre prochain, 9 heures du matin, en la maison et domicile de Mr. le Maire de Bevillard, pardevant le Secrétaire Baillival de Moutier soussigné commis par ledit jugement, à l'adjudication définitive d'une petite métairie située sur les bans de Bevillard et Champoz, lieu dit sous Moron, consistant en une maison en ruine, vergers, prés et champs.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat baillival dudit Moutier.

Moutier, le 29 Septembre 1818.

Boll.

Adjudication définitive.

On prévient le public, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Porrentruy, le 4 Août 1818, et à la requête 1.° du sieur Germain Guenain, autrefois boulanger, demeurant à Porrentruy; 2.° du sieur Jean-Baptiste Girardé, armurier, demeurant audit lieu, agissant en qualité de subrogé tuteur de Thérese Guenin, fille mineure du sieur Guenin et de feue Marguerite Schmidelin.

Il sera, mardi 13 Octobre 1818, neuf heures du matin, à Porrentruy, en l'étude de M. Kohler, Notaire de bailliage et par devant ledit notaire procédé à l'adjudication définitive, d'une maison et dépendances située à Porrentruy, dans la grande ruë, tenant du nord à Joseph Jolat, le vieux, du midi, à Mad. L'hoste veuve née Fleuri, et au levant, à la grande-ruë, appartenant aux requerans et estimée à 1350 liv. Ss.

Ladite estimation servira de première mise à prix attendu qu'au jour fixé pour l'adjudication préparatoire il n'est survenu aucune enchère.

Porrentruy, le 1 Octobre 1818.

Kohler, Notaire de bailliage.

A louer à la St. George prochain, un domaine pour nourrir trois vaches pendant toute l'année et ayant assez de terres labourables pour l'entretien d'une petite famille. Il a une situation très agréable, je dis: paroisse de Renan, Grand-Bailliage de Courtelari; facile a cultiver, avec un joli logement pour le fermier, sur tout très avantageux pour une famille qui travaillerait à l'horlogerie. S'adresser pour les information ultérieures, au sieur Aimé Borel, établisseur à Renan.

A. Cuniert.

A vendre par Expropriation forcée.

1. Un corps de biens appellé la métairie sur la Croix, territoire de la commune de Montmelon, bailliage de Porrentruy ; consistant en maison, grange, écurie, verger, jardin, champ, pré, pâturage et bois, le tout joignant, de la contenance de soixante et treize journaux et trente perches, entre les pâturages d'Outremont, de bise, la commune de St. Ursanne, de midi, le Monnat, de vent, et sur plaimont, de minuit ; ladite maison se compose de deux grandes chambres au rez-de-chaussée, une cuisine au milieu, des appartemens très vastes au premier étage, prenant jour du côté de bise.

2. Un pré contenant trois journaux attenant au corps de bien ci-dessus, appellé le pré de la Laive, entre Pierre-Joseph Bouvie, de midi, la veuve Mettez du Monnat, de minuit.

3. Une maison située au Monnat, commune de Seleute, même bailliage que dittot, entre la veuve Mettez, de midi et vent, les héritiers Mettez, des autres parts, ladite maison se compose d'un étage ayant chambre et cuisine, l'ensemble de ladite maison de l'assise de huit perches.

4. Le tiers d'une autre maison située audit lieu, même limites que la précédente, dont l'ensemble de ladite maison est de la contenance de cinq perches, composée d'un appartement, cuisine, grange et écurie joignant, tel que le tiers de ladite maison est habité par Antoine Mettez et son frére, commun en bien, cultivateurs demeurant audit lieu du Monnat et sur la Croix.

5. Un pré appellé le paigre aux Vaux, contenant vingt-huit perches, entre le chemin réal, de midi, Ursanne Mettez des autres parts.

6. Un champ et pâturage appellé le champ ès-Chênes, contenant en outre un bois de taillis, contenant onze journaux, 58 perches, entre la commune de St. Ursanne, de midi, les Mettez de minuit.

7. Une piéce de terre, appellée le bois de la Couleux, contenant un journal, 71 perches, entre la veuve Mettez, de midi et vent.

8. Une autre appellée le bois de la Cottate, contenant un journal et 17 perches, entre la commune de St. Ursanne, de midi, la veuve Mettez de minuit.

9. Un pâturage, appellé le pâturage sur Plaimont, contenant huit journaux, 42 perches, entre la veuve Mettez, de vent, la métairie sur Plaimont, de minuit.

10. Finalement, un autre pâturage appellé comme le précédent, contenant douze journaux, 52 perches, entre le bien sur la Croix, de bise, la veuve Mettez, de vent.

La saisie a été faite à la requête du sieur François Ducrot, négociant, domicilié à Delle, y demeurant, sur le sieur Antoine Mettez, cultivateur demeurant sur la Croix, commune de Montmelon y domicillié, par exploit de Jaquet, huisser à Porrentruy, sous la dâte du dix-sept Juillet dernier, enregistré le 21.

Copie de ladite saisie a été remise à Mr. Besançon, Maire de la commune de Montmelon, et Bourquart, Maire de la commune de Scleute, lesquels ont visé l'original ; pareille copie a également été remise à Mr. Elsæsser, secrétaire baillival, lequel a aussi visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques à Porrentruy, le trente-un juillet 1818, et au greffe du Tribunal civil dudit lieu, le onze Août suivant.

La première publication et fixée au dix-sept Novembre 1818.

Mr. Xavier Migy, Avocat et avoué près le Tribunal civil séant à Porrentruy y demeurant, est chargé d'occuper pour le saisissant.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 30 September 1818.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Kernen	22	—
Mischelkorn	12	—
Haber	7	—
Gersten	—	—
Paschi	8	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—

Delsperg, am 30 September 1818.

Kernen	22	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 30 Septembre 1818.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	22	—
Epeautre mélangé	12	—
Avoine	7	—
Orge	—	—
Boige	8	—
Vesces	—	—
Pois	—	—

Delémont, du 30 Septembre 1818.

Epeautre égrugé	22	—

(La taxe du pain et des viande est la même. que celle du dernier N.°)